

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Service des affaires financières

Sous-direction des marchés et de la comptabilité

Sous-direction du budget et des contrôles

Bureau de la réglementation financière
et des contrôles

**Décision du 20 décembre 2012 portant décision du responsable
de la fonction financière ministérielle**

NOR : DEVK1302570S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu le décret n° 2012-772 du 24 mai 2012 relatif aux attributions du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 69 ;
Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Décide :

Article 1^{er}

Le secrétaire général du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie est désigné responsable de la fonction financière ministérielle.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 20 décembre 2012.

DELPHINE BATHO